

Virée carto du Haut-Bois – 25 mai 2024

REGLEMENT

ARTICLE 1

• Généralités

L'écurie automobile du Haut Bois organise une randonnée de navigation réservée aux voitures dénommée « La virée carto du Haut-Bois ».

Référent de l'épreuve :

Patrick CLOPIER. Tél. 06 35 34 36 58

Cette journée favorise aussi la découverte du patrimoine paysager, architectural, culturel et historique de nos régions.

Elle se déroule sur route ouverte, dans le respect du Code de la Route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers, ni la tranquillité des riverains.

Le départ des participants est échelonné de façon à ne pas gêner le trafic routier.

• Description de la manifestation

Il s'agit d'une journée de navigation à parcours secret se déroulant sur la voie publique d'environ 160 km.

Cette balade accueillera 30 équipages au maximum, composés au minimum de 2 personnes (un conducteur et un navigateur).

• Code de la Route

Les participants doivent scrupuleusement respecter le code de la Route. Ils devront être particulièrement vigilants lors des traversées d'agglomérations et de zones habitées.

ARTICLE 2 : Déroulement de la journée

• Accueil et vérifications

Les vérifications administratives se dérouleront le samedi 25 MAI 2024 de 08h30 à 9h30 à la salle Robert Carnejac 47500 CUZORN.

Un briefing est prévu à 09h30 pour vous communiquer des informations importantes et complémentaires. Départ de la première voiture à 10h00 pour 3 étapes.

- Fin de la première étape pour le repas du midi.
- Fin de la deuxième étape pour le goûter.
- Fin de la troisième étape qui sera vers 19h00, suivi d'un repas de clôture.

ARTICLE 3 : contrôles administratifs

Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs :

- Son permis de conduire et celui de son navigateur si celui-ci est amené à conduire.
- L'autorisation du propriétaire du véhicule s'il n'est pas à bord.
- Les pièces afférentes au véhicule engagé : carte grise, attestation d'assurance, certificat et vignette du contrôle technique en cours de validité.

L'organisation se réserve le droit de refuser le départ aux équipages qui ne fournissent pas ces documents.

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule.

ARTICLE 4 : dispositions générales relatives aux contrôles

Chaque participant recevra au départ de chaque étape le détail de l'itinéraire et éventuellement le kilométrage.

Les départs d'étape seront donnés à intervalle régulier par le contrôleur de départ.

ARTICLE 5 : engagement

Les frais de la participation sont fixés à 110 € pour un équipage de deux personnes (règlement à effectuer avant le 10 mai).

La participation aux frais comprend pour un équipage :

- Petit-déjeuner à l'accueil.
- Casse-croûte à midi (Buffet froid, café).
- Boissons et friandises pendant la pause de l'après-midi.
- Le repas de clôture du samedi soir.
- Les carnets de route et tous les documents nécessaires à la journée.

Si plus de 2 personnes dans le véhicule, l'organisation demandera 40 € par personne supplémentaire. Pour les enfants de moins de 12 ans ce sera 20€.

Les demandes d'engagement sont à adresser à :

Tine DEVOS 345 Chemin de Tillol, 47500 Saint Front sur Lémance

Toute demande d'inscription sera prise en compte seulement si elle est accompagnée du montant de la participation.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de «Ecurie Automobile du Haut Bois».

Les chèques seront encaissés quelques jours avant la sortie.

Pour ceux qui souhaitent régler en espèces le jour de la balade, merci de joindre un chèque à votre inscription en garantie, mais qui ne sera pas encaissé (sauf en cas d'annulation de votre part : voir ci-dessous).

ARTICLE 6 : annulation

- Si un équipage déclare forfait plus de 15 jours avant la manifestation, son droit d'engagement lui sera intégralement remboursé.

- À partir du 10 mai 2024, l'organisation se réserve le droit de conserver la somme de 75,00 € compte tenu des frais engagés.

- Si un équipage ne se présente pas au départ, sans prévenir, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Un abandon en cours d'épreuve ne donne droit à aucun dédommagement.

CONTACT :

Pour tous renseignements complémentaires

Patrick CLOPIER

Tél. 06 35 34 36 58

Mail : clopier.patrick@hotmail.fr